



Shopping de Noël à Londres



Du 21 au 22 décembre 2023




Preference

PREFERENCE TRAVEL TEAM
Lic. A 1652

RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 – 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 | FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Un voyage proposé par Preference Travel Team pour L'AVENIR – Shopping de Noël à Londres

Profiter d'une escapade à Londres en cette fin du mois de décembre pour aller faire les boutiques et vous imprégner de l'ambiance de Noël. Vitrines excentriques ou traditionnelles, boutiques à la mode, spectacles et autres animations burlesques, sans oublier les milliers de guirlandes de toutes les couleurs illuminant la ville, découvrez toute la démesure de Noël 'made in London'.

PROGRAMME :

BRUXELLES  LONDRES

JEUDI 21 DECEMBRE

Départ de la gare de Bruxelles-Midi en matinée pour embarquer à bord du train Eurostar à destination de Londres St Pancras.

Arrivée à la gare de Londres St Pancras et accueil par votre guide locale francophone.

L'arrivée de l'Eurostar à la gare de Saint Pancras en 2007 a entraîné la restauration méticuleuse de ce chef-d'œuvre de l'architecture victorienne mais aussi de l'ensemble du quartier.

Transfert en autocar pour un premier **tour d'orientation de la ville** (alternance autocar/visites pédestres).

Lors de cette visite vous aurez l'occasion de (re)découvrir l'Abbaye de Westminster, Buckingham Palace, Piccadilly, Covent Garden,...



Déjeuner libre dans le quartier de la Tour de Londres.

Ensuite, **visite guidée de l'emblématique Tour de Londres ensemble médiéval classé UNESCO.**

La tour de Londres est très certainement **l'un des monuments antiques les plus significatifs d'Angleterre**. Cet édifice vieux de 1000ans fut construit sur la rive Nord de la Tamise par Guillaume le Conquérant afin de protéger la « City » et asseoir son pouvoir. C'est ainsi que s'élève en 1066 la massive tour blanche d'architecture militaire normande qui deviendra l'un des symboles de la royauté. Elle sera ensuite le cadre d'événements historiques marquants de l'histoire de l'Europe notamment l'exécution de trois d'Angleterre.

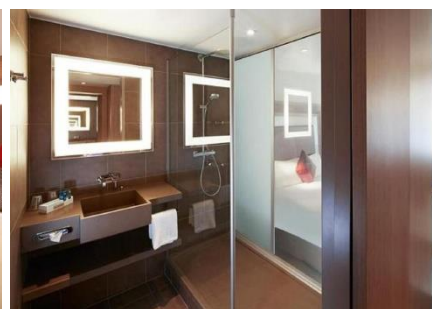
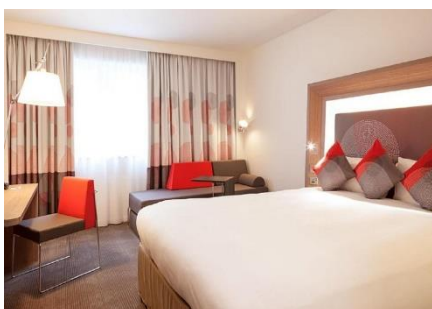
Le trésor de la Tour renferme toujours les bijoux de la Couronne une des plus fameuses collections de bijoux au monde, d'une valeur inestimable ! La plupart datant du 17^e s.

Parmi ces trésors la couronne de Saint-Edouard utilisée lors des couronnements.



Installation, dîner et nuit à votre hôtel **Novotel Tower Bridge 4***.

Idéalement situé, dans la Cité de Londres, près du célèbre pont Tower Bridge et de la Tour de Londres.



LONDRES

VENDREDI 22 DECEMBRE

Petit déjeuner. Journée libre pour effectuer vos achats de Noël.

Cette journée dans la capitale vous donnera l'occasion de laisser libre cours à vos envies...

Envie de partir à la découverte de cette ville incroyable ?

Envie de rapporter des cadeaux de Noël originaux à vos proches ?

Envie de dénicher LA bonne affaire que l'on ne trouvera pas en Belgique ?

Profitez de cette journée comme vous l'entendez !

Organisez votre journée à votre rythme avec les conseils de votre accompagnateur/trice.

En soirée, transfert vers la Gare de Londres St Pancras pour embarquer à bord à bord du train Eurostar à destination de la Gare de Bruxelles-Midi.

Arrivée à Bruxelles-Midi en fin de soirée.

Fin de votre séjour

Un voyage proposé par Preference Travel Team pour L'AVENIR – Shopping de Noël à Londres

LE PRIX

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX REDUIT pour toute inscription jusqu'au 15/09/2023:

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE/TWIN : **790,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **155 €**

PRIX NORMAL – inscription après le 15/09/2023:

LE PRIX PAR ADULTE EN CHAMBRE DOUBLE/TWIN : **890,00 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **155 €**

CE PRIX COMPREND :

- ✍ Les trajets A/R Bruxelles à Londres en train à bord de l'Eurostar, en 2^e classe assise
- ✍ Les transferts et transports en bus climatisé tels que décrit dans le programme
- ✍ Le logement en hôtel 4* dans l'hôtel mentionné ou de catégorie similaire
- ✍ Le dîner à l'hôtel
- ✍ Les entrées aux musées, les visites et excursions telles que mentionnées au programme
- ✍ Les services d'un guide local francophone
- ✍ L'accompagnement professionnel et expérimenté de Preference Travel Team
- ✍ La prime du Fonds de Garantie
- ✍ La TVA d'application
- ✍ Les taxes de séjour

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- ✍ Les boissons
- ✍ Les repas autres que le dîner à l'hôtel
- ✍ Les différents pourboires et les dépenses personnelles
- ✍ Les assurances
- ✍ Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales avant, pendant et après le séjour.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs, du cours du change de la £ et de la TVA en date du 10/06/2023

REMARQUES IMPORTANTES :

- POUR PARTICIPER À CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ÊTRE EN **POSSESSION D'UN PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ**. POUR LES AUTRES NATIONALITÉS, VEUILLEZ CONTACTER LES AMBASSADES.
- LES PHOTOS SONT PRÉSENTÉES À TITRE ILLUSTRATIF ET SONT NON CONTRACTUELLES.

INSCRIPTION AU VOYAGE À FORFAIT **l'avenir** :
Shopping de Noël à Londres – du 21 au 22 décembre 2023

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BOÎTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
LUNDI AU VENDREDI : 9H – 17H (SUR RENDEZ-VOUS)
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

Je, SOUSSIGNÉ,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RÉSERVE PLACE(S) ADULTE(S) ET PLACE(S) ENFANT(S) POUR LE VOYAGE EN RÉFÉRENCE

DONNÉES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNÉES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNÉES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRÉNOM : M. / MME / MLLE (BARRÉZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITÉ :

N° DE PASSEPORT : DATE D'ÉMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE À 1 LIT ☐ DOUBLE À 2 LITS ☐ TRIPLE ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- ☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**AU VU DE LA SITUATION ACTUELLE, NOUS VOUS RECOMMANDONS VIVEMENT UNE COUVERTURE COVID*

PRIX REDUIT PAR PERSONNE JUSQU'AU 15 SEPTEMBRE 2023 :

- ☐ ADULTE EN CHAMBRE DOUBLE/TWIN: **790,00 €**
- ☐ SUPPLEMENT SINGLE : **155,00 €**

PRIX NORMAL PAR PERSONNE A PARTIR DU 16 SEPTEMBRE :

- ☐ ADULTE EN CHAMBRE DOUBLE/TWIN: **890,00 €**
- ☐ SUPPLEMENT SINGLE : **155,00 €**

UN ACOMPTÉ DE 30% EST PAYABLE À LA RÉSERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 21 NOVEMBRE 2023.

PAIEMENTS :
IBAN : BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : LONDRES L'AVENIR - D. 3726

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CREDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTEES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION À L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT À , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS GENERALES DE VENTES - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur. En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSIION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles
Tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

